

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 1^{er} octobre 2012, à 21 H 00 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 20 septembre 2012

PRESENTS : M. BOUDET Bernard, M. DELNAUD Luc, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, M. JALLET Pascal, M. KHALED Fadi, Mme GALLOIS Elisabeth, Mme GREZE Martine, M. LARRAMENDY François, M. MEJECAZE Jean Luc, M. MENOT Martial, M. SALGUES Alain

EXCUSÉ : Mme Brigitte GIBERT, M. Mathieu PIVAUDRAN,

ABSENT : M. BLANC Gérard

POUVOIRS : de Mme GIBERT à M. BOUDET

Secrétaire de Séance : M. Ernest ENTEMEYER.



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Ernest ENTEMEYER se propose.

M. le Maire propose l'inscription de deux questions supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- l'aliénation d'un chemin rural à Magès.
- la déclaration de catastrophe naturelle suite à la sécheresse

Cette proposition est adoptée par 12 voix « pour ».

M. le Maire fait part des remerciements transmis par Mme Brecht d'Eguisheim suite aux témoignages d'amitié formulés par la mairie de Rocamadour lors du décès de son mari, ancien secrétaire de mairie d'Eguisheim.

1- Approbation du procès verbal de la réunion du 3 septembre 2012

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur la rédaction de ce document dont chacun a pu prendre connaissance.

Aucune remarque n'est formulée. Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Délibération dossier Plan de Prévention des Risques (PPR)

M. le Maire donne connaissance du compte rendu de la réunion de présentation du dossier qui a eu lieu en mairie le 17 septembre 2012 en présence de la DDT et de certains élus.

Ont été abordés les points suivants :

- Rappel du déroulement de la procédure
- Présentation des avancées significatives effectuées sur le zonage réglementaire depuis la première présentation en septembre 2008 et des modifications apportées suite à des relevés et investigations complémentaires effectuées dans le cadre de la concertation avec les élus face à leurs inquiétudes concernant des projets ponctuels d'aménagement et de développement (OGS et PLU). Chacun des points modifiés figurent dans le compte rendu de la réunion du 17 septembre.

M. Delnaud évoque les projets de restauration dans le Coustalou : dossier de M. Landois (dossier qui a reçu un avis favorable de la commission départementale des sites avec deux prescriptions information de M. le Maire qui a assisté à la commission), projet de M. Forey, travaux de M. Lapeyre. M. le Maire précise que lorsque les dossiers seront déposés il faudra les négocier avec l'administration au coup par coup.

M. Mejecaze fait part de son inquiétude concernant la possibilité d'aménagement de la route de la corniche de part son classement en zone rouge du PPR.

Mme Delpech répond qu'il n'y a rien à craindre car dans le règlement il est bien noté que par son statut d'aménagement routier de service public, la gestion et l'entretien courant, ainsi que les travaux d'infrastructures sont admis, sous réserve qu'ils n'aggravent pas le risque, n'en provoquent pas de nouveau et prennent en compte les caractéristiques des phénomènes identifiés sur la zone.

M. Mejecaze regrette également qu'il ne soit pas possible de prévoir une extension du Mille Club. M. le Maire répond que bien que le Mille Club soit resté en zone rouge, une

réhabilitation (hors logement) et une extension limitée à 20% de l'emprise au sol du bâti sera possible moyennant une étude G12. Les sondages déjà effectués par la commune pourront être exploités s'ils sont situés dans l'emprise de la zone d'extension.

Concernant le secteur de l'école, Mme DELPECH fait remarquer que les études complémentaires réalisées par la commune ont permis de modifier le zonage autour de l'école et ainsi sortir l'école de la zone à risque. Le projet d'implantation du préau est donc maintenant réalisable car situé en zone blanche.

M. le Maire indique que les services de la DDT doivent recueillir les avis des services publics associés et celui de la mairie, puis se tiendra une réunion publique dont la date a été fixée au samedi 10 novembre, à 10 h, au Mille Club. Ensuite une enquête publique sera lancée avant la fin de l'année.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la délibération ci-dessous :

- Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2007 modifié le 8 avril 2009 qui prescrit l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain et inondation sur la cité de Rocamadour,

- Vu l'article 7 du décret n°95-1089 du 05/10/1995 relatif aux consultations sur les projets de PPR, le Conseil Municipal doit donner un avis sur le projet,

Monsieur le Maire présente le dossier de PPR au Conseil Municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix « pour » + 1 pouvoir, 1 voix « contre » (M. Mejecaze), de donner :

- un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques tel que présenté dans le dossier réglementaire transmis par la DDT du Lot en date du 3 août 2012 et composé d'une note de présentation, d'un règlement et d'un plan de zonage.

Départ de Mme DELPECH qui donne pouvoir à M. JALLET.

3- Achat d'une épareuse

M. le Maire propose de reporter cette question compte tenu du fait que cet investissement est prévu sur le budget mais financé par emprunt. Hors une consultation a été lancée pour les autres emprunts correspondants aux travaux déjà réalisés ou commandés à savoir : travaux routiers, sonorisation du site, chemin St Amadour et préau de l'école, et les banques ne répondent pas ou répondent que compte tenu du fait qu'elles n'ont plus de liquidités il est très difficile d'accorder des prêts.

M. le Maire doit prendre rendez vous avec le banquier pour étudier la situation.

4- Décision modificative n°3 sur BP Commune

Section	Dépenses		Recettes	
(1)	Compte (2)	Montant (3)	Compte (4)	Montant (5)
Investissement Travaux four de Blanat	21318/446	+ 1795		
	Dépenses imprévues 020	-1795		
Sous-total =		000		

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 11 « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2012 Commune et mandate M. Le Maire ou un adjoint pour les mettre en application.

5- Emprunts 2012 à réaliser

Question reportée (voir point 3) dans l'attente du rendez vous de M. le Maire avec le Chargé d'affaires Collectivités du Crédit Agricole.

6- Dossier Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR

M. le Maire rappelle que chacun des élus a reçu la circulaire préfectorale donnant connaissance des dossiers éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de 2013. Il rappelle qu'un seul dossier peut être déposé par commune avant le 14 décembre 2012. Il propose donc de réfléchir à quel dossier sera déposé. Après en avoir débattu il est décidé de retenir le projet de réfection des portes et fenêtres de l'école dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques et de l'accessibilité.

Afin de bien respecter toutes les normes en vigueur il sera demandé à M. Charbonneau de la DDT d'assister les élus pour la constitution du dossier qui sera présenté pour délibération lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

7- Validation des rapports de la communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour : rapport d'activités 2011 – rapport 2011 sur les déchets – rapport 2011 du SPANC

Tous les élus ayant pris connaissance de ces rapports et personne ne demandant de compléments d'informations, ces rapports sont validés à l'unanimité des membres présents.

8- Validation du rapport annuel d'activités 2011 du SYMICTOM

Tous les élus ont pu prendre connaissance de ce rapport élaboré par le SYMICTOM.

M. Salgues indique que la collecte pour Rocamadour est effectuée par un petit camion spécialement affecté à la cité. 2 agents du syndicat travaillent à Rocamadour + 2 saisonniers pour

les mois de juillet et août. Tous les déchets sont amenés au centre de traitement de Saint Jean Lagineste.

Les élus valident à l'unanimité des membres présents ce rapport 2011.

9- Validation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2011 de la commune.

M. Boudet donne connaissance de quelques chiffres figurant dans ce rapport : au total un abonné domestique consommant 120 m³ paye 462.99€ soit en moyenne 3.86 €/m³.

Le volume facturé en 2011 est de 32 952 m³ soit -0.20%/2010.

Le réseau est composé de 6 km de canalisation.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

La DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE**, par 11 voix « pour » + 2 pouvoirs, le rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de ROCAMADOUR. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

10 – Enquête publique – aliénation d'un chemin rural à Magès.

M. le Maire présente la requête formulée par M. et Mme Philippe LASVAUX de Magès qui souhaitent acquérir le chemin rural situé entre deux parcelles leur appartenant AW 361 et AW 422 afin de réaliser leur projet d'agrandissement de leur maison d'habitation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que les pétitionnaires sont propriétaires de toutes les parcelles contigües à ce chemin :

- 1) approuve la présentation de ce dossier en enquête publique,
- 2) délègue M. le Maire pour faire établir toutes les formalités nécessaires à cette procédure
- 3) délègue M. le Maire pour nommer le commissaire enquêteur et fixer avec lui les dates d'enquête,
- 4) autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette enquête publique,
- 5) s'engage à rémunérer le commissaire enquêteur sur le BP 2012, et à prendre en charge les frais de constitution du dossier d'enquête publique et de publication.

11 – Reconnaissance de la commune au titre des calamités agricoles pour la sécheresse 2012.

Suite à un hiver 2011-2012 très sec, la pluviométrie du 15 juin à ce jour a, elle aussi, été très faible, de 50% inférieure aux moyennes.

Pour les exploitants agricoles de la Commune, les effets constatés eu égard aux pertes de récolte fourragère liées à cette sécheresse sont :

- l'absence de possibilité de 2^{ème} et 3^{ème} coupe d'herbe pour les fourrages,
- des parcours et sous-bois très secs avec production herbacée de faible à nulle ne permettant pas une alimentation correcte des troupeaux,
- des prairies temporaires endommagées voire détruites donc à refaire,
- la mise en bergerie des animaux, dès à présent, avec consommation du stock de fourrage normalement réservé pour l'hiver avec 100 jours d'avance équivalent à un second hiver.

L'impact financier de cette sécheresse estivale et automnale sera également très lourd pour les trésoreries des exploitations déjà fragilisées, situation qui risque d'être encore aggravée par la flambée du cours des céréales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de solliciter le classement de la Commune de Rocamadour au titre des calamités agricoles pour la sécheresse 2012 auprès de Monsieur le Préfet.

Copie de la présente délibération sera transmise aux services de la DDT.

12 - Questions diverses

- Photos de la Vierge Noire avant 1948

M. le Maire fait circuler des photos de la Vierge Noire transmises par Mathieu Pivaudran. Elles datent d'avant 1948 et sont issues de la base de données Mémoire du Ministère de la Culture.

- Dossier d'urbanisme : vente d'un local Place B. de Ventadour

Ce CU Informatif a été examiné en Commission d'urbanisme et les membres de la commission ont évoqué la possibilité pour la commune d'acheter ce local pour y créer des WC.

M. Salgues précise qu'il y aura lieu de faire usage du droit de préemption si ce projet est retenu par la municipalité.

Après en avoir débattu, et compte tenu de la localisation, il ne sera pas donné de suite à ce projet.

- Appel à candidatures du Parc Régional

M. Salgues donne connaissance de la documentation reçue de la part du Parc Régional qui lance un appel à candidature auprès des communes qui souhaitent dynamiser le cœur de leur village et accueillir de nouveaux habitants (écobarris). Le Parc financera 50% de l'étude du projet qui devra être suivi de réalisations concrètes.

Les membres présents décident de ne pas donner de suite à cette proposition.

- Achat terrain par le Syndicat Mixte

M. le Maire donne connaissance de l'avis rendu par le Juge Commissaire du tribunal de Grande instance de Cahors le 25 septembre 2012 autorisant la vente de gré à gré des immeubles

appartenant à la SCI La Caussarde (M. et Mme DUMONT) au profit du Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour pour la somme de 180 000 €.
La signature de l'acte devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

- Fusion du Symage², de l'ADVD, et du Syndicat Mixte Tourisme

Dans le cadre du projet de regroupement des trois entités ci-dessus nommées, qui comprendrait 8 communautés de communes du Nord du Lot, M. le Maire présente un projet d'organigramme de fonctionnement de ce nouveau Syndicat Mixte du Pays de la vallée de la Dordogne qui portera la procédure SCOT du Nord du Lot. Les statuts et règlement sont à l'étude.

Une délibération du Conseil municipal sera sollicitée.

M. le Maire précise qu'il a demandé un travail sur le statut de l'élu.

- Réunion de la CDCI à Cahors ce 1^{er} octobre

M. LIEBUS a participé ce jour à la réunion de la CDCI à Cahors où trois projets de regroupements ont été présentés : un par M. MILHAU, un par M. LAYNAY et un par M. LIEBUS.

Il y a lieu d'attendre la décision de M. le PREFET du Lot.

- Bilan du Service Navettes mis en place par M. ARCOUTEL.

M. Salgues souhaite que soit organisée une réunion en présence de M. Arcoutel pour faire un point sur le service de navettes mis en place en août.

- Déménagement du Syndicat de l'Eau

Mme MALBEC secrétaire de la Communauté de Communes de Gramat, prenant sa retraite en novembre 2012 mais restant secrétaire du Syndicat de l'eau, M. Salgues rappelle qu'il avait été prévu de laisser à disposition du syndicat de l'eau un bureau au sein de la mairie de Rocamadour.

M. le Maire confirme que cela reste prévu et que Mme Malbec pourra s'installer dans l'ancien bureau du service technique. Elle prendra rendez vous avec Maryline et Jérôme pour régler les détails techniques.

- Cadeau de Chantal JEAN - vitrailliste

M. le Maire présente l'œuvre réalisée et offerte à la commune par Chantal JEAN – le site de Rocamadour en verre. Une œuvre identique a été achetée à Mme JEAN et offerte à Eguisheim lors de la fête des vignerons en août.

Cette œuvre sera exposée sur la table lors de chaque réception.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,